Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 86 (1995)

Heft: 20

Artikel: "Accorder la priorité au dialogue avec les clients" : exposé présidentiel présenté lors de la 104e Assemblée générale le 7 septembre 1995 à Montreux

Autor: Küffer, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-902491

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'énergie et l'environnement sont deux thèmes qui, dans les années quatre-vingt, avaient une grande importance dans la discussion publique. Les milieux politiques et administratifs, ainsi que les citoyens ne sont pas restés indifférents. Ils ont ainsi défini la politique énergétique en acceptant, entre autres, l'arrêté sur l'énergie ou le moratoire nucléaire. Durant la décennie actuelle, la récession, les changements structurels et le surendettement des pouvoirs publics ont modifié de manière déterminante le paysage économique de la Suisse. De nos jours, c'est l'économie – représentée par les grands clients – qui fait part de ses attentes aux entreprises électriques, à certains milieux politiques et services administratifs. Avec la globalisation des marchés, la tendance à la déréglementation a pris le pas sur la tendance écologique. Ces deux tendances risquent toutefois d'empiéter l'une sur l'autre à l'avenir et de compliquer encore plus la situation.

«Accorder la priorité au dialogue avec les clients»

Exposé présidentiel présenté lors de la 104e Assemblée générale le 7 septembre 1995 à Montreux

■ Kurt Küffer

«Energie 2000» – bilan à mi-parcours vu par l'UCS

Le programme fédéral «Energie 2000» a tenté l'essai ambitieux de conduire le dialogue de politique énergétique et de viser des objectifs communs concrets. L'économie électrique suisse a participé ici de manière active et importante, et ce tant au niveau du personnel que des moyens financiers investis. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous présenter un court bilan intermédiaire tel qu'il est vu par l'UCS (figures 1 et 2):

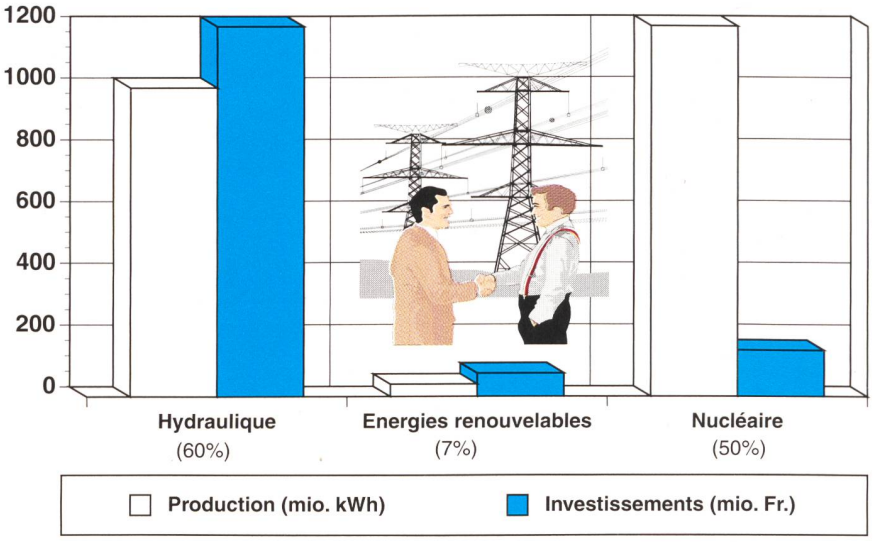

Figure 1 «Energie 2000» – bilan à mi-parcours (contributions de l'économie électrique).

Adresse de l'auteur:
Kurt Küffer, président de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS), case postale 6140, 8023 Zurich.

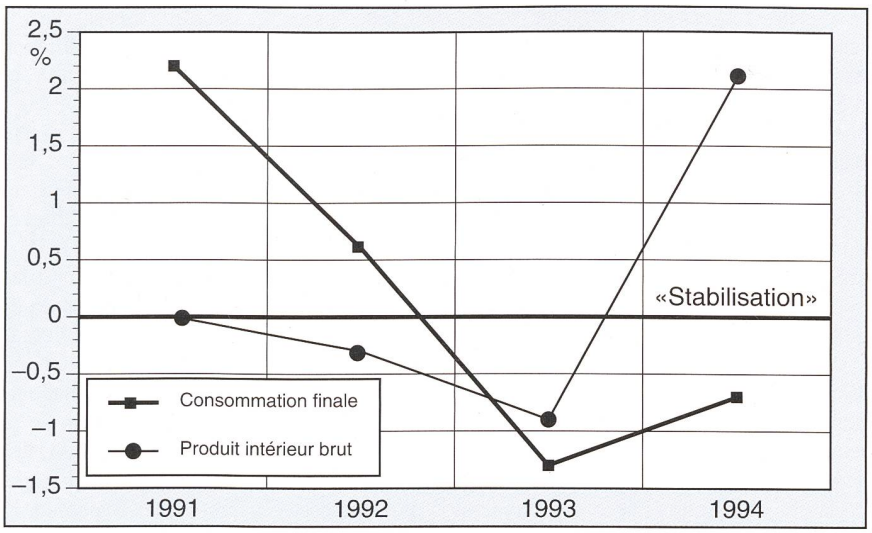

Figure 2 «Energie 2000» – bilan à mi-parcours (variation consommation d'électricité – PIB).

Aplatissement de l'augmentation de la consommation d'électricité

A la surprise de nombreux prévisionnistes, cet objectif a été atteint en bonne partie à la mi-parcours du programme «Energie 2000». L'augmentation de la consommation totale d'électricité n'était que de 0,7% entre 1990 et 1994. C'est en particulier le changement structurel dans l'industrie qui a influencé nettement la consommation d'électricité (diminution de 7,8%), sans oublier l'amélioration de l'efficacité des utilisations de l'électricité. Au premier semestre 1995, la consommation a toutefois de nouveau augmenté de 2,2%.

Augmentation de la production hydroélectrique: + 5%

Selon les prévisions actuelles, la production hydroélectrique devrait augmenter de quelque 1000 millions de kilowattheures d'ici à la fin du siècle. Avec un investissement de 1,2 milliard de francs, environ 200 000 ménages peuvent être approvisionnés en électricité produite par la force hydraulique, source d'énergie nationale et renouvelable. L'objectif en question ne peut toutefois être réalisé sans nouvelles centrales hydrauliques. Afin d'éviter dans la mesure du possible des procédures et des décisions judiciaires à la fois longues et coûteuses, il s'agira de reconnaître à temps les points conflictuels existant entre les intérêts de l'utilisation et ceux de la protection de l'environnement. L'UCS recommande donc aux auteurs de projet de rechercher suffisamment tôt, et volontairement, le dialogue de conciliation avec les organisations écologistes habilitées à faire opposition.

Energies d'appoint: + 0,5% d'électricité (et + 3% de chaleur)

Les entreprises électriques ont soutenu activement cet objectif en investissant quelque 75 millions de francs au cours des cinq dernières années. Leur contribution au domaine des énergies d'appoint s'élève ainsi à 12,6 mégawatts (MW), ce qui permettrait théoriquement d'approvisionner quelque 8500 ménages.

Augmentation de la puissance nucléaire: + 10%

Les centrales nucléaires suisses ont augmenté leur puissance totale de près de 150 mégawatts. Grâce aux 150 millions de francs investis, il est possible d'approvisionner quelque 250 000 ménages de plus ou la ville de Genève en électricité.

Si nous comparons la production d'électricité conventionnelle avec celle provenant d'énergies d'appoint, nous remarquons qu'un investissement dans le nucléaire (augmentation de puissance) permet d'approvisionner en moyenne quinze fois plus de clients que le même investissement dans une énergie d'appoint. Si le photovoltaïque était considéré séparément dans cette même comparaison, l'écart serait encore plus grand. Les entreprises électriques ayant à faire face à une pression croissante des coûts, de telles activités ne peuvent être soutenues que si elles contribuent au développement d'une technologie ou si les coûts les plus importants sont pris en charge par les clients.

Photovoltaïque: chercher de nouvelles solutions

Cette constatation concerne tout particulièrement la production d'électricité d'origine solaire. Les entreprises électriques investissent ici chaque année quelque 3 millions de francs. Sur le plan international, la Suisse occupe ainsi une bonne place: environ 680 installations photovoltaïques d'une puissance maximale totale de 4,8 MW étaient installées et raccordées au réseau en 1994. Par comparaison, leur nombre est vingt fois moins élevé en Israël, pays pourtant très ensoleillé. Les expériences faites jusqu'à présent montrent toutefois que le photovoltaïque atteint ses limites, ceci en raison de ses coûts encore élevés, de son faible rendement et, tout naturellement, de sa dépendance par rapport à l'ensoleillement. Les chercheurs doivent donc trouver de nouvelles solutions, sans quoi la contribution du photovoltaïque à l'approvisionnement en électricité restera insignifiante.

Appel à la déréglementation dans le monde...

Un élargissement du marché et de la concurrence est, de nos jours, exigé également pour les infrastructures (telles que télécommunications, transports publics, santé publique, approvisionnement en gaz et électricité) contrôlées jusqu'à présent principalement par l'Etat, ceci en tant que moyen d'augmenter la compétitivité des économies nationales. Le marché de l'électricité fait depuis un certain temps l'objet de cette discussion au sein de l'Union Européenne (UE). Une libéralisation au niveau européen réclame la réciprocité, c'est-à-dire une ouverture harmonisée des marchés dans tous les pays membres. Ce qui n'est jusqu'ici pas en vue.

...et en Suisse

L'économie électrique suisse ne veut pas se fermer à toute possibilité d'amélioration et a l'intention d'examiner les résultats obtenus à l'étranger. Le «rapport Cattin» constitue ici une base de discussion précieuse. Une ouverture du marché de l'électricité *à courte échéance* ne paraît guère raisonnable de nos jours *en Suisse*. Ceci notamment, en raison du fait que la structure de production actuelle avec ses longues périodes d'amortissement et les taxes imposées par l'Etat ne s'adapte que difficilement aux conditions de marché. De plus, l'introduction de souplesse dans la production est quasi irréalisable tant que la demande est en stagnation.

Un approvisionnement en électricité compétitif et l'ouverture du marché de l'électricité vis-à-vis de l'*étranger* réclament en Suisse une réduction radicale de prescriptions législatives contraignantes. Un tel changement de la tendance n'est toujours pas en vue, bien au contraire: alors que l'Allemagne prévoit de supprimer son «Kohlepfennig» (denier du charbon), la Suisse veut, elle, augmenter les redevances

Le client au centre de nos préoccupations.

Fourniture et distribution d'électricité: notre métier.

Collaborer en préservant notre autonomie.

Contribuer activement à façonner l'avenir énergétique de la Suisse.

Figure 3 La politique de la branche en quatre points.

hydrauliques. Et pourtant les taxes prélevées en Suisse par les pouvoirs publics sur l'utilisation de la force hydraulique sont parmi les plus lourdes d'Europe. Nous ne pourrons améliorer notre compétitivité sur le marché européen que si une certaine déréglementation vient élargir notre liberté d'action. Nous défendons, de ce fait, un cadre législatif «svelte» (p. ex. la loi sur l'énergie) et des procédures d'autorisation simplifiées ainsi qu'une harmonisation internationale des prescriptions administratives et écologiques. Ce n'est que de cette manière qu'une concurrence loyale existera sur le marché européen.

Nouvelle politique de la branche

Le Comité de l'UCS examine à fond depuis 1994 les changements de son environnement et a, dans ce contexte, entamé la préparation d'une «nouvelle politique de la branche». Ayant fait appel à un conseiller externe (Arthur D. Little) et à divers experts de la branche, il a été en mesure d'élaborer un paquet de mesures répondant aux actuels défis. Le document va maintenant être soumis à la discussion au sein de la branche et devrait être concrétisé en l'espace d'une année. La nouvelle politique de la branche vise plus particulièrement à accorder la priorité au client, à collaborer encore plus activement au travail politique et à y adapter l'organisation de l'UCS.

Nous voulons prendre au sérieux les attentes de nos clients et chercher, par le dialogue, à répondre de manière adaptée à leurs besoins. La satisfaction des clients sera toujours plus importante pour l'avenir de la branche. Si nos clients sont contents de nous, ils resteront nos clients dans un marché libre. Les entreprises électriques suisses s'efforcent par ailleurs de diminuer leurs coûts (figure 3).

La politique de la branche peut se résumer en quatre points:

1. Le client doit être au centre de nos préoccupations.
2. Fourniture et distribution d'électricité: notre métier.
3. Collaborer en préservant notre autonomie.
4. Contribuer activement à façonner l'avenir énergétique de la Suisse.

Une réorganisation de la branche électrique en fonction de ses objectifs est la base d'une coopération efficace en son sein. L'UCS sera adaptée en conséquence afin qu'elle puisse atteindre les objectifs prévus (figure 4). Quatre domaines d'activité seront créés à cette fin: «Services/technique», «Marché et clients», «Politique» ainsi que «Communication» (interne et externe).

Chaque domaine d'activité aura à sa tête un membre du Bureau du Comité, lui-même assisté par deux ou trois membres du Comité. De plus, les présidents de l'Infel et de l'Ofel entreront dans le domaine «Marché et clients» et le président du Comité des «Überlandwerke» dans le domaine «Politique». La conduite stratégique de l'organisation sera entre les mains du Comité de l'UCS. Ce dernier encourage la collaboration horizontale et verticale au sein de la branche. L'UCS est le porte-parole des entreprises électriques vis-à-vis d'autres groupements d'intérêts. Elle encourage le dialogue et soutient la recherche d'un consensus en son sein.

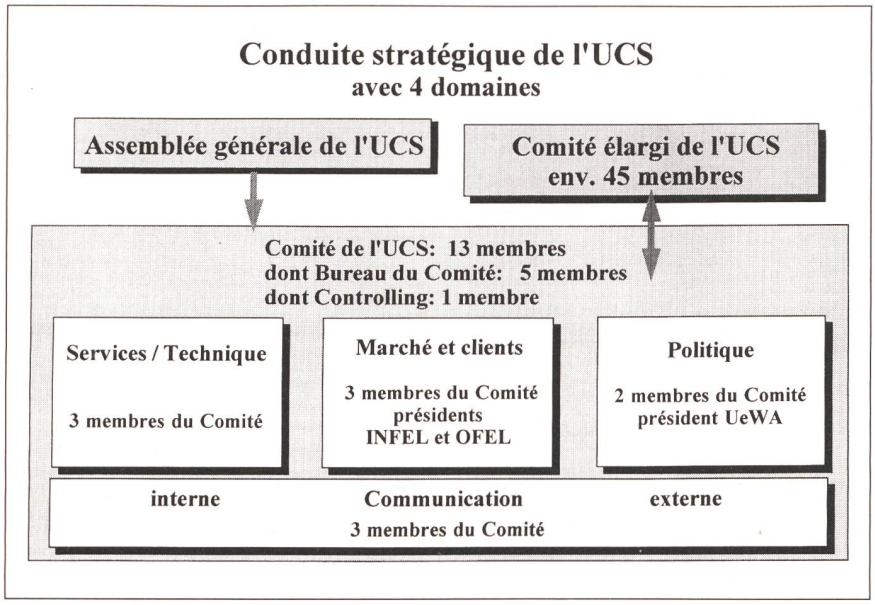

Figure 4 Une réorganisation de la branche électrique en fonction de ses objectifs est la base d'une coopération efficace en son sein.

Perspectives jusqu'en 2030: entamer le processus de dialogue

Nos perspectives d'approvisionnement de la Suisse en électricité jusqu'en 2030 vont vous intéresser.

Nous voulons, dans l'esprit de la politique de la branche, soumettre ces perspectives à un processus de dialogue, celles-ci ne pouvant, du fait du long terme, être synonymes de prévisions. Ce rapport n'est par conséquent pas définitif. Il n'est pas non plus question que nous décidions avant l'heure en nous fondant sur notre étude. Nous devrons à l'avenir décider avec nos clients, les autorités et les milieux politiques.

Tenir compte des réserves et des attentes des clients

Nous ne voulons pas que la discussion devienne une lutte *contre* certaines formes de production d'électricité. Nous devons au contraire présenter ouvertement toutes les possibilités et élaborer une solution acceptable en fonction des conditions techniques, écologiques et économiques de l'approvisionnement.

Nous voulons par ailleurs prendre au sérieux les réserves de la population. La Suisse ne peut en effet se permettre des oppositions coûteuses et des guerres de tranchées, et ceci tant sur le plan politique que financier. A un moment où le Conseil fédéral veut mettre en pratique les conventions de Rio et de Berlin qui visent la réduction des émissions de CO_2 et où la structure de l'industrie suisse est toujours en pleine mutation, l'élaboration d'une «politique énergétique efficace» n'est pas une tâche aisée – le dialogue constructif est nécessaire.

Besser als Luft.

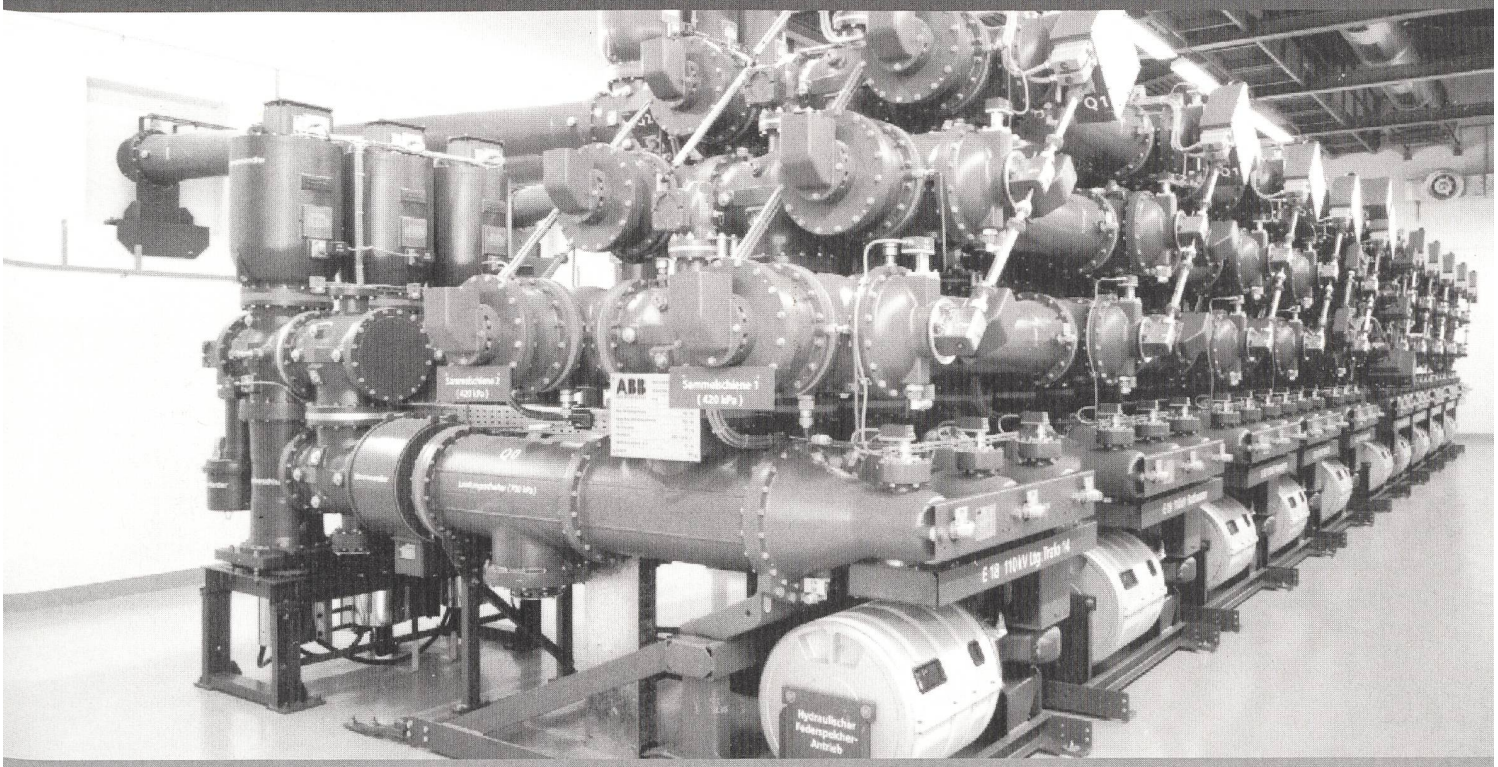

Im Jahre 1932 erregte der findige, abenteuerlustige Schweizer Physikprofessor Auguste Piccard Weltaufsehen. In einer geschlossenen, mit Sauerstoff versehenen runden Gondel, die an einem Ballon befestigt war, erreichte er die schwindelerregende Höhe von 16 940 Metern – die Stratosphäre.

Für die ABB Hochspannungstechnik AG ist die Kontrolle hoher Energien in luftdichter Umgebung nichts Neues. Unsere SF6-Gas-isolierten Schaltanlagen sind bei Anwendungen, die ein Höchstmass an Betriebssicherheit erfordern, die meistgefragten. Das SF6-Gas mit seinen hohen Isolations-Eigenschaften ist erwiesenermassen besser als Luft. Wir bieten gasisolierte Schaltanlagen, die raumsparend, gewichtsarm, praktisch und wartungsfrei sind. Punkto Sicherheit schweben wir in einsamen Höhen,

ob mit oder ohne Ballon.

Performance on line

ABB Hochspannungstechnik AG
Postfach 8546
CH-8050 Zürich/Schweiz
Telefon: + 41 (0)1 318 33 00
Telefax: + 41 (0)1 312 56 43

ABB

© Copyright ABB High Voltage Technologies Ltd.

Wer vernetzt denkt, plant Versorgungs- und Entsorgungsnetze mit ARGIS*NIS von Unisys.

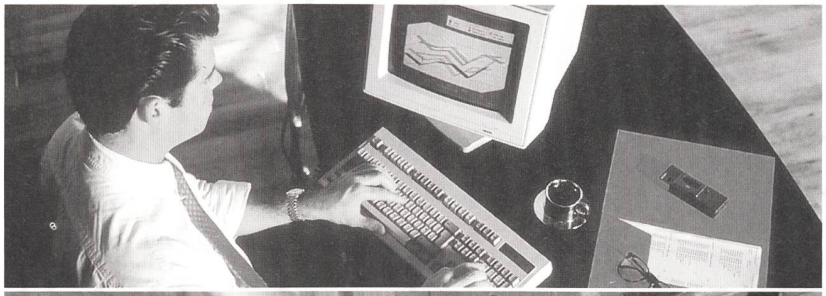

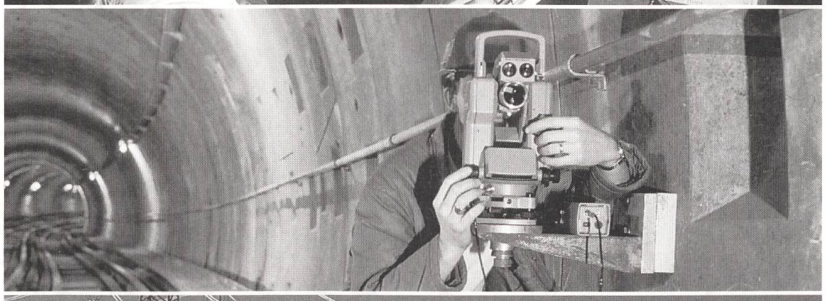

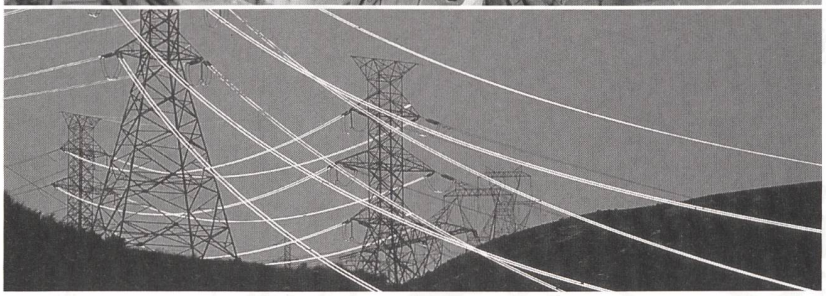

Gemeindebetriebe und Unternehmen der Energieversorgung stehen immer stärker im Spannungsfeld zwischen steigenden Anforderungen und zunehmendem Kostendruck. Verwaltung, Nachführung und Auswertung der umfangreichen Bestände an Leitungsdokumentationen verlangen heute modernste Informationstechnologien.

Mit ARGIS*NIS hat Unisys ein effizientes Netz-Informations-System speziell für Schweizer Bedürfnisse geschaffen. Alle branchenspezifischen Anwendungen haben eine übergreifende, gemeinsame Funktionalität, lassen sich schnell neuen Entwicklungen anpassen und berücksichtigen die unterschiedlichsten medienunabhängigen generischen Modellebenen wie Grunddaten, Trassee, Leitungsnetze und Prinzipschemata.

ARGIS*NIS entspricht den Darstellungsvorschriften der AV93 und der SIA-Empfehlung 405, übernimmt Daten aus dem Kataster-Informations-System ARGIS*KISS, via AVS oder weiteren Schnittstellen. ARGIS*NIS basiert auf offenen Standards und ist deshalb ganz besonders benutzerfreundlich: UNIX, integrierte relationale Datenbank ORACLE mit strukturierter Datenhaltung und Client/Server-Architektur. Und die Einbindung in umfassende GIS-Konzepte ermöglicht, das gemeinsame Nutzungspotential der Daten entscheidend zu vergrössern. Delegieren Sie jetzt Ihr Versorgungsproblem an Unisys: Wir übernehmen gerne die Entsorgung.

ARGIS*NIS – Netz-Informations-System

Analysen:
- Werkmodule: Strom, Gas, Wasser, Abwasser, Kabel-TV/-Radio, weitere Module
- ARGIS 4GE-Spezialmodule: Netzwerk-Modellierungspaket

Datenverwaltung:
- Medienspezifische Strukturen: Strom, Gas, Wasser, Abwasser, Kabel-TV/-Radio, weitere Module
- Grundfunktionen: NIS BASIS
- GIS: ARGIS 4GE

UNISYS

We make it happen.

Unisys (Schweiz) AG
Zürcherstrasse 59 – 61, 8800 Thalwil
Telefon 01/723 33 33, Fax 01/720 37 37

Niederlassungen in Basel, Bern, Lausanne

Szombath & Zürrer

SCHURTER

SCHURTER

Prüfungen

- SEV- konform und geprüft
- SCHURTER interne Prüfungen

Herstellung

- SCHURTER Eigenfertigung
- Überwachung der Fertigung, Qualität und Kontrolle

Metallteile

- Edelstahl rostfrei
- Kontaktteile: Messing, vernickelt oder versilbert

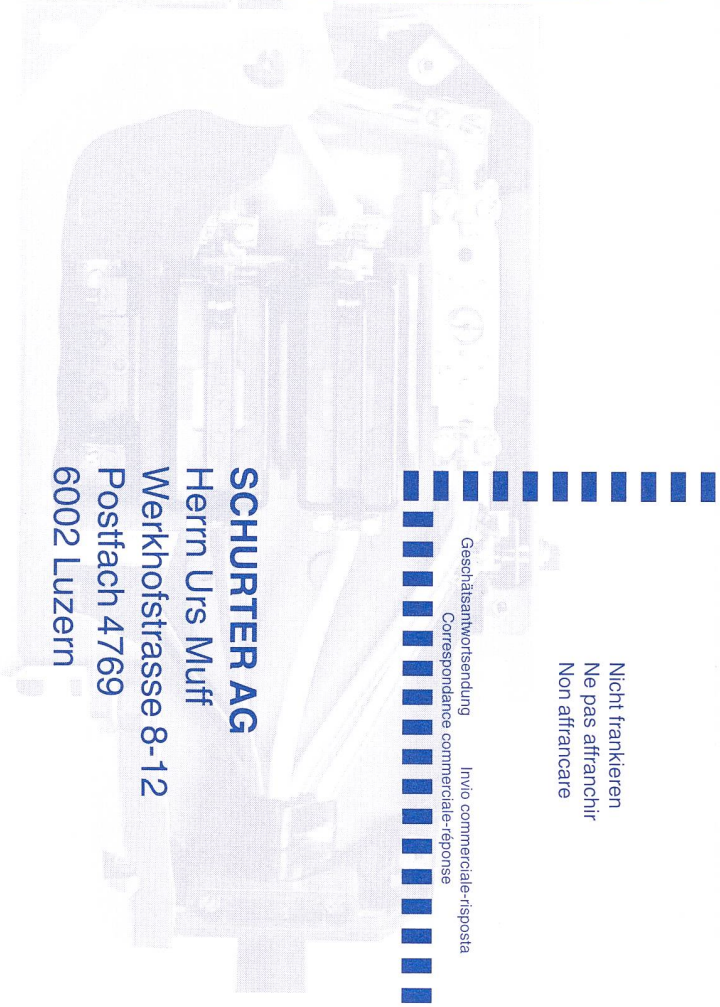

Ausführung

- nach Kundenwünschen, mit kompetenter Beratung
- berührungssicherer Aufbau
- breites Zubehör-sortiment
- auf Wunsch Zubehör montiert
- bedienungsfreundlich
- Ausführung mit Doppelklemmen zum Schlaufen

Kunststoffe

- schlagfest
- schwer brennbar
- UV-beständig

Im hausinternen Starkstrom-Versuchslabor führt SCHURTER nach Bedarf 1:1 Versuche zu Erwärmungs- und Abschaltverhalten durch.

Zukunft

SCHURTER wird auch in Zukunft auf die bewährten Erfolgsfaktoren bauen:

- enge Zusammenarbeit mit den Kunden, um die Bedürfnisse und Trends schnell erkennen und realisieren zu können
- Flexibilität aufrechterhalten, um individuelle Kundenwünsche zu erfüllen
- Pflege von Produktequalität und Kundennähe
- Optimierung des Lieferservice

Informieren Sie sich über SCHURTER Hausanschlusskasten

zertifiziertes Qualitätssystem
SQS
ISO 9001/EN 29001
Reg. Nr. 10540-02

Hausanschlusskasten

SCHURTER Hausanschlusskasten - Eine Tradition die lebt!

In Zusammenarbeit mit unseren Kunden ist über die Jahre eine umfassende Angebotspalette entstanden, die den mannigfaltigen Anforderungen gerecht wird. Durch komplette Fertigung im eigenen Hause ist SCHURTER in der Lage, individuelle Kundenwünsche flexibel, schnell und preisgünstig zu erfüllen.

SCHURTER Hausanschlusskasten mit ihren Vorteilen, von denen Sie als Anwender profitieren:

Montage

Die aussenliegende Aufputz-Schraubmontage ist in den Gehäusegrundriss integriert. Dies erleichtert auch in engsten Verhältnissen die Befestigung an der Wand, ***ohne zusätzliche Montagefläche*** zu benötigen.

Die Kasten-Konstruktion besteht aus drei Hauptelementen: Boden, Rahmen und Deckel. Der Hausanschlusskasten ist für Montage, Anschluss und Unterhaltsarbeiten jederzeit ***auf Platz*** in diese drei Teile ***zerlegbar***. Einfachste Montage ohne Spezialwerkzeuge ist damit ebenso gewährleistet, wie der sichere Anschluss von Kabeln, selbst mit grossen Querschnitten. Der separat abnehmbare Dekkel ermöglicht bei jeglichen Arbeiten ***beste Bewegungsfreiheit***.

Der Erdanschluss ist mit bewährten WOERTZ-Klemmen realisiert. In enger Zusammenarbeit mit WOERTZ wird diese Konstruktion hinsichtlich Anschluss-Komfort und Sicherheit stets optimiert. *Der* ***Aussen-Erdanschluss*** gehört beim SCHURTER-Hausanschlusskasten zur ***Standardausrüstung***.

Als ideale Ergänzung zur Standardversion bewährt sich der Hausanschluss-Kasten mit eingangsseitigen Doppel-WOERTZ-Klemmen zum Schlaufen von Kabeln bis 50mm^2. Jeder Leiter der Zu- und Schlauf-Leitung wird separat in seiner Klemme verschraubt. Dies erleichtert den Kabelanschluss sowie nachträgliche Unterhaltsarbeiten enorm. Eine Selbstlockerung der Anschlüsse ist ausgeschlossen, was erhöhte Sicherheit bedeutet. Zusätzlicher Platzbedarf und ***Kosten für separate Klemmenkasten entfallen.***

Die umfassende SCHURTER Zubehörpalette lässt ein- und ausgangsseitig jegliche Varianten offen, die sich abhängig von lokalen Gegebenheiten stellen. SCHURTER hält traditionsgemäss die ***Ersatzteile,*** auch für frühere Kastenmodelle, über mehrere Jahre verfügbar.

Varianten

Fundiertes Fachwissen in Entwicklung und Beratung sowie hauseigene Produktion der gesamten Hausanschlusskasten-Palette bieten Gewähr, optimal auf ***individuelle Kundenwünsche*** eingehen zu können. Mit dem heutigen SCHURTER Hausanschlusskasten-Sortiment sind wir in der Lage, die verschiedensten Kundenwünsche aus der ganzen Schweiz zu erfüllen.

Aufbau

Zusätzlich zur einfachen Montageart sind SCHURTER Hausanschlusskasten besonders ***servicefreundlich*** aufgebaut. Trennwände zwischen den einzelnen Phasen sind ein integrierter Bestandteil des Kastenbodens, welcher in einem Pressvorgang fabriziert wird. Sie bieten deshalb ***optimale Widerstandsfähigkeit*** gegen mechanische Kräfte wie auch gegen thermische Spitzenbelastungen, die z.B. durch Kurzschlüsse hervorgerufen werden können.

Zwei für Eingang und Abgang separat konzipierte, plombierbare Abdeckungen garantieren vollen Berührungsschutz. Ein plombierbarer Kastendeckel ***erhöht das Sicherheitsangebot*** und verhindert das unbefugte Öffnen des Hausanschlusskastens.

Materialien

Das mit Glasfasern verstärkte Polyester ist ein ***UV-beständiger*** Duroplast, der den hohen Qualitäts- und Sicherheitsanforderungen des SEV entspricht. Dieses Material ist resistent gegen mechanische Einflüsse sowie extreme Erwärmungen, die durch dauernde Nennstromlasten, Überströme, Kurzschlüsse wie auch intensive Sonnenbestrahlung entstehen können. Alle Kunststoffteile sind ***halogenfrei.***

Sämtliche Metallteile sind aus ***rostfreiem Material***.

SCHURTER AG
Bauteile für Elektronik
und Elektrotechnik

Werkhofstrasse 8-12
Postfach 4769
6002 Luzern/Schweiz

Telefon 041 - 40 31 11
ab 5.11.95

Telefax 041 - 40 33 33
Telefon 041 - 369 31 11
Telefax 041 - 369 33 33